



REGLEMENT INTERIEUR

ADMISSION : Le bureau du Sempaï se réserve le droit de refuser une inscription si le candidat ne présente pas toutes les garanties indispensables au bon fonctionnement de l'association.

COTISATION : La cotisation annuelle des membres sert à couvrir les dépenses de l'association, (frais de professeurs, loyers, déplacements, achat de matériel, stages, etc.). Elle est payable en début de saison, en un ou plusieurs chèques, les encaissements échelonnés sont possibles. Une solution peut être trouvée en cas de difficulté (s). Elle comprend les frais d'adhésion à la fédération française de karaté, ainsi que la cotisation pour la pratique d'une activité, 2 fois par semaine.

Sont mis en place :

- Des tarifs famille : ½ cotisation pour la deuxième personne inscrite de la même famille.
- Des tarifs pour pratique multiple : ½ cotisation pour la pratique d'une deuxième activité, (5 activités proposées : karaté enfant/ karaté adolescent/ karaté adultes/ karaté adulte débutant/ body karaté).

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise.

Aucun remboursement de cotisation ne peut être exigé en cas de démission, d'exclusion, de décès ou de maladie d'un membre en cours d'année.

DISCIPLINE : Tout membre qui, par sa conduite ou ses propos, porterait atteinte à la réputation ou à la bonne marche de l'association pourra être radié par décision du comité Directeur, après avoir été entendu et ne pourra, de ce fait, prétendre à aucune indemnité.

HYGIENE : Par respect des autres une propreté rigoureuse est exigée. Les adhérents se laveront systématiquement les pieds avant l'entraînement, les ongles seront courts, le kimono sera propre.

TENUE : Le karatéka est vêtu d'un kimono blanc, fermé par une ceinture de la couleur correspondant à son grade. Les femmes peuvent porter un tee-shirt blanc sous leur veste de kimono. Les bijoux, montres, boucles d'oreille et autres accessoires sont interdits. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

HORAIRES : Il est impératif de respecter les horaires.

DEROULEMENT : Les cours se font à huis clos, les parents attendront l'ouverture de la salle pour récupérer leurs enfants et les adhérents suivants attendront, dehors, la fin du cours précédent.

SECURITE : Il est recommandé aux adhérents de ne pas quitter la salle d'entraînement pieds nus, et d'éviter les bousculades dans les escaliers.

Les parents devront s'assurer de la présence d'un responsable de l'association lors de chaque entraînement ou manifestation quand ils déposent leur(s) enfant(s).



REGLEMENT INTERIEUR